

COMPTE-RENDU DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 7 JUILLET 2021

Date de convocation : 24 juin 2021

Etaient présents : (21 conseillers) :

Mme GUYOT Justine - Mme JAILLOT Annick - M. ROLLIN Philippe - Mme COLIN Séverine - M. SOISSON Jean-Marc - Mme MENAND Monique - M. DUDRAGNE Arnaud - Mme BOUZOULA Yasmina - M. MOREAUX Jacques - M. MOREAU Alain - Mme BERNARD Colette - M. FONGARO Laurent - M. MONNETTE Jean-Marie - Mme HALADYN Chantal - M. GARÇON Jean - M. TILLY Bruno - Mme BOUTEILLER Stéphanie - Mme JOACHIM Mélanie - Mme LEGER Valérie - Mme COLAS Amandine - M. METTERY Hervé.

Etaient excusés : (8 conseillers) :

M. DRUVENT Louis qui a donné procuration à M. FONGARO Laurent,
M. GEVAUDAN Alain qui a donné procuration à M. MOREAUX Jacques,
Mme VENESQUE Sandrine qui a donné procuration à Mme GUYOT Justine,
M. MAILLARD Julien qui a donné procuration à Mme COLIN Séverine,
Mme THAVIOT Sophie qui a donné procuration à Mme LEGER Valérie,
M. FAIVRET Daniel qui a donné procuration à M. METTERY Hervé,
Mme JAMET Christine qui a donné procuration à Mme GUYOT Justine,
Mme PERONNET Catherine qui a donné procuration à M. METTERY Hervé.

Secrétaire de séance : Mme HALADYN Chantal

SOMMAIRE

1. Compte rendu diverses délégations	Page 3
2. Cinéma – Décision modificative n°1	Page 3
3. Service des Eaux – Décision modificative n°1	Page 4
4. Service de l'Assainissement – Décision modificative n°1	Page 5
5. Ecole de musique – Décision modificative n°1	Page 6
6. Budget Ville – décision modificative n°1	Page 6
7. Droits d'inscription école de musique année scolaire 2021 - 2022	Page 11
8. Tarifs garderie année scolaire 2021 - 2022	Page 13
9. Modification du tableau des effectifs	Page 14
10. Approbation du plan de formation de la collectivité 2021 - 2022	Page 14
11. Convention Ville – ASD Tennis	Page 15
12. Demande de financement Plan de relance Biodiversité	Page 15
13. Mise à disposition de photocopies aux associations decizoises	Page 16
14. Révision du Plan Local d'Urbanisme	Page 17
15. Bordereau de prix 2021 – Travaux en régie	Page 18
16. Requalification et aménagement paysager des rues Guy Coquille, Quatre Septembre, Carnot et Place Hanoteau – Demande de subvention	Page 18
17. Appel à projets pour un socle numérique dans les écoles – Convention	Page 19
18. Aménagement des abords des résidences de l'Hippodrome Quartier du Faubourg d'Allier – Demandes de subventions (<i>point ajouté à l'ordre du jour</i>)	Page 20
19. Questions diverses	Page 21

Selon la proposition de Madame le Maire, acceptée à l'unanimité par les membres du Conseil municipal, l'ordre du jour du Conseil est ainsi modifié :

- Ajout d'un projet de délibération : « Aménagement des abords des résidences de l'Hippodrome Quartier du Faubourg d'Allier – Demandes de subventions ».

Le compte-rendu de la réunion du 7 avril 2021 est adopté à l'unanimité.

1 - Droit de préemption

Madame le Maire fait part que depuis la dernière réunion du Conseil Municipal, elle n'a pas exercé de droit de préemption à l'égard des aliénations d'immeubles suivants :

- 1, rue Romain Rolland appartenant à Société Anonyme d'Habitations à Loyer Modéré HABELLIS
- 10, rue Paul Bert appartenant à M. Jérôme MALUS
- 3, route de Moulins appartenant à Mme Géraldine ROY
- 6, rue de la Raie appartenant à M. Alain MASSE
- 30, rue de Caqueret appartenant à M. Patrick BRIVET et Mme Fabienne TIRMARCHE
- 44, rue de la République appartenant à M. Encolpe DEGOUTE et Mme Stéphanie DELAUNOY
- 30, route du Village de Brain appartenant à Mme Amandine TURLIER
- 23 B, rue de Faulquières appartenant à Mme Martine GRIFFOUL
- 17, Chemin des Olympiades appartenant à M. Sébastien DAVID-NILLET
- 5, Place du Champ de Foire appartenant à M. et Mme Roland ICHÉ
- 13, Impasse Saint Maurice appartenant à Mme Jacqueline MARTINS
- 31, rue des Gours appartenant à Mme Ginette ROY
- 43, route d'Avril appartenant à Mmes Nadine et Muriel MORIN
- 4, rue Louis Blanc appartenant à M. Mohamed KELOUA
- La Saulaie appartenant à M. Christophe MULLER
- 53, Avenue de Verdun appartenant à M. Michaël GAILLARD

2 – Cinéma – Décision modificative n°1

Madame JAILLOT présente la décision modificative proposée.

Section d'investissement

Dépenses

Recettes

Art.	Libellés	Montant	Art.	Libellés	Montant
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	-6 €			
2188	Autres immobilisations corporelles	-6 €			

	TRAVAUX EN COURS		6 €		
2315	Immobilisations en cours		6 €		
	<i>Travaux cinéma</i>				
	Total		0 €	Total	0 €

Le Conseil Municipal, après un vote favorable de la Commission des Finances, adopte à la faveur d'un vote unanime la décision modificative telle qu'elle est présentée.

3 – Service des Eaux – Décision modificative n°1

Madame JAILLOT présente la décision modificative proposée.

Section d'exploitation

Dépenses

Recettes

Art.	Libellés	Montant	Art.	Libellés	Montant
	DOT° AUX AMORTISSEMENTS ET PROVIS°	3 000 €		PRODUITS EXCEPTIONNELS	4 700 €
6817	Provis° pour dépréciat° de créances	3 000 €	7718	Autres produits exceptionnels	400 €
	VIREMENT A LA SECT° D'INVESTISSEMENT	1 700 €	775	Produits des cessions	4 300 €
	Total	4 700 €		Total	4 700 €

Section d'investissement

Dépenses

Recettes

Art.	Libellés	Montant	Art.	Libellés	Montant
	TRAVAUX EN COURS	0 €		SUBVENTIONS	-8 879 €
2315	Immobilisations en cours	0 €	13118	Subventions Autres	-8 879 €
111	Place Hanoteau/rue Carnot	7 000 €	OPNI	<i>Opération non individualisable</i>	
154	Rue Jumilhac/impasse Germancy	-7 000 €		<i>DETR Rue Jumilhac/impasse Germancy</i>	
	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT	0 €		EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	7 179 €
139118	Autres	-1 528 €	1641	Emprunts en Euros	7 179 €
13913	Départements	1 528 €	OPNI	<i>Opération non individualisable</i>	
				VIREMENT DE LA SECT° D'EXPLOITATION	1 700 €
	Total	0 €		Total	0 €

Le Conseil Municipal, après un vote favorable de la Commission des Finances, adopte à la faveur d'un vote unanime la décision modificative telle qu'elle est présentée.

4 – Service de l'Assainissement – Décision modificative n°1

Madame JAILLOT présente la décision modificative proposée.

Section d'exploitation

Dépenses

Recettes

Art.	Libellés	Montant	Art.	Libellés	Montant
	DOT° AUX AMORTISSEMENTS ET PROVIS°	2 600 €		SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES	26 480 €
6817	Provis° pour dépréciat° de créances	2 600 €	774	Subvention Agence de l'Eau (déshydratat° & compostage boues)	26 480 €
	VIREMENT A LA SECT° D'INVESTISSEMENT	25 066 €		AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	1 186 €
			7581	FCTVA	1 186 €
	Total	27 666 €		Total	27 666 €

Section d'investissement

Dépenses

Recettes

Art.	Libellés	Montant	Art.	Libellés	Montant
	TRAVAUX EN COURS	50 000 €		VIREMENT DE LA SECT° D'EXPLOITATION	25 066 €
2315 116	Immobilisations en cours <i>Travaux Quai Henri Roblin et rue Joseph Boigues</i>	50 000 €		DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	445 €
			10222	FCTVA	445 €
				SUBVENTIONS	170 150 €
			13111	Subvention Agence de l'Eau <i>OPNI Quai H. Roblin et Rue J. Boigues</i> <i>100 150 €</i>	170 150 €
				<i>OPNI dispositif mesures déversoirs d'orage</i> <i>70 000 €</i>	
				EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	- 145 661 €
			1641	Emprunts en Euros	- 145 661 €
	Total	50 000 €		Total	50 000 €

Le Conseil Municipal, après un vote favorable de la Commission des Finances, adopte à la faveur d'un vote unanime la décision modificative telle qu'elle est présentée.

5 – Ecole de musique – Décision modificative n°1

Madame JAILLOT présente la décision modificative proposée.

Section de fonctionnement

Dépenses

Recettes

Art.	Libellés	Montant	Art.	Libellés	Montant
	CHARGES A CARACTERE GENERAL	-100 €			
6256	Missions	-100 €			
	DOT° AUX AMORTISSEMENTS ET PROVIS°	100 €			
6817	Provis° pour dépréciat° de créances	100 €			
	Total	0 €		Total	0 €

Le Conseil Municipal, après un vote favorable de la Commission des Finances, adopte à la faveur d'un vote unanime la décision modificative telle qu'elle est présentée.

6 – Budget Ville – Décision modificative n°1

Madame JAILLOT présente la décision modificative proposée.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES

RECETTES

Chapitre	Art.	Libellés	Montant	Chapitre	Art.	Libellés	Montant
011		CHARGES A CARACTERE GENERAL	21 700 €	013		ATTENUATION DE CHARGES	7 000 €
	6068	Autres matières et fournitures	10 000 €		6419	Rbment charges rému personnel	7 000 €
	01	Opérations non ventilables	10 000 €		020	Administration générale de la Coll	7 000 €
	6228	Rémunérations intermédiaires	2 500 €				
	020	Administration générale	2 500 €	73		IMPOTS ET TAXES	133 249 €
	6238	Publicité, publications	1 100 €		73111	Contributions directes	133 249 €
	020	Administration générale	1 100 €		01	Opérations non ventilables	133 249 €
	627	Services bancaires	500 €				
	321	Bibliothèque	50 €	74		DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	- 4 829 €
	413	Loisirs	450 €		7411	Dotation forfaitaire	635 €
	6281	Concours divers	7 600 €		01	Opérations non ventilables	635 €
	020	Administration générale	7 600 €		74121	Dotation de solidarité rurale	30 953 €
					01	Opérations non ventilables	30 953 €
68		DOT° AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISI°	1 300 €		74127	Dotation Nationale de Préréquation	17 937 €
	6817	Provis° pour dépréciat° de créances	1 300 €		01	Opérations non ventilables	17 937 €
	01	Opérations non ventilables	1 300 €		744	FCTVA	695 €
					01	Opérations non ventilables	695 €
023		VIREMENT A LA SECT° D'INVESTISSEMENT	136 920 €		74718	Autres (Chef de projet/Etat)	20 000 €
	01	Opérations non ventilables	136 920 €		01	Opérations non ventilables	20 000 €
					74741	Communes membres GFP (Chef projet)	3 000 €
					01	Opérations non ventilables	3 000 €
					748313	Dotation de compensation réforme TP	2 227 €
					01	Opérations non ventilables	2 227 €
					74834	Dotation de compensation TF	134 724 €

				01	Opérations non ventilables	134 724 €
				74835	Dotation de compensation TH	- 215 000 €
				01	Opérations non ventilables	- 215 000 €
			75		AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	4 000 €
				752	Revenus des immeubles	4 000 €
				413	Loisirs	4 000 €
			77		PRODUITS EXCEPTIONNELS	20 100 €
				7718	Autres produits exceptionnels	10 400 €
				01	Opérat° non ventilables (centre vaccinat°)	10 400 €
				773	Mandats annulés	2 500 €
				01	Opérations non ventilables	1 000 €
				422	Autres activités pour les jeunes	1 500 €
				7788	Produits exceptionnels divers	7 600 €
				324	Entretien patrimoine culturel	- 5 700 €
				413	Loisirs	13 300 €
		Total	159 920 €		Total	159 920 €

Section d'Investissement

Chapitre	Art.	Libellés	Montant	Chapitre	Art.	Libellés	Montant
20		IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	94 560 €	021		VIREMENT SECT° DE FONCTIONNEMENT	136 920 €
	2031-278	Frais d'études	87 420 €		01	Opérations non ventilables	136 920 €
	251	Hébergements et restaurat° scolaire (étude faisabilité cuisine centrale)	16 160 €				
	820	Services communs (étude faisabilité installation solaire thermique)	2 720 €	024		PRODUITS DES CESSIONS	50 000 €
	822	Voirie communale et routes (plan gestion promenade des Halles)	68 540 €	024		Produits des cessions	50 000 €
	2051-297	Concessions et droits similaires	7 140 €		01	Opérations non ventilables	50 000 €
	020	Administration générale (site internet)	7 140 €	10		DOTATIONS	4 900 €
				10222		FCTVA	4 900 €
					01	Opérations non ventilables	4 900 €
204		SUBVENTIONS D'EQUIPEMENTS VERSEES	660 €	13		SUBVENTIONS	274 223 €
	204182-296	Autres organismes publics	660 €	1321		Subventions ETAT	264 500 €
	72	Aide au secteur locatif (subvention Nièvre Habitat)	660 €		822	DETR Anciens Hospices	229 500 €
					822	Contribution Etat Plan de gestion	35 000 €
21		IMMOBILISATIONS CORPORELLES	236 000 €	1322		Subventions Région	- 4 687 €
	2138-187	Autres constructions	220 000 €		822	Place du 8 Mai	- 4 687 €
	72	Aide au secteur locatif (acquisition Anciens Hospices)	220 000 €	1328		Subventions Autres	14 410 €
	2183-156	Matériel de bureau et informatique	8 000 €		412	Courts tennis	12 600 €
	020	Administration générale	8 000 €		820	Services communs (étude faisabilité)	1 810 €

23	2188-156	(logiciel urbanisme) Autres immobilisations corporelles	8 000 €	16		installation solaire thermique)	538 203 €
	020	Administration générale (meublier de bureau, urnes)	8 000 €		1641	Emprunts en euros	538 203 €
					01	Opérations non ventilables	538 203 €
		TRAVAUX EN COURS	673 026 €				
	2312-246	Travaux installations sportives	15 726 €				
	412	Stades (réfection courts de tennis)	15 726 €				
2312-257	Travaux espaces verts	654 000 €					
822	Aménagement anciens hospices (démolition & aménagements)	654 000 €					
2313-253	Travaux divers bâtiments	3 300 €					
422	Autres activités pour les jeunes (travaux SDF)	3 300 €					
		Total	1 004 246 €			Total	1 004 246 €

Madame le Maire justifie l'inscription au budget 2021 de la requalification de l'îlot de l'ancien hospice par l'attribution d'une subvention au titre de la DETR 2021, subvention d'un montant de 229 500 euros qui serait perdue si le projet devait être ajourné.

Le Conseil Municipal, après un vote favorable de la Commission des Finances, adopte à la faveur d'un vote unanime la décision modificative telle qu'elle est présentée.

7 – Droits d'inscription école de musique année scolaire 2021 - 2022

Monsieur SOISSON propose au Conseil Municipal de bien vouloir adopter la nouvelle tarification telle qu'elle est présentée.

Enfants Decize

	Formation musicale par élève Tarif n° 1	Formation complète ou formation instrumentale Tarif n° 2
1 ^{er} élève	2,20 € la séance soit 74,80 € l'année scolaire	6,15 € la séance soit 209,10 € l'année scolaire
2 ^{ème} élève	1,90 € la séance soit 64,60 € l'année scolaire	5,30 € la séance soit 180,20 € l'année scolaire
3 ^{ème} élève	1,70 € la séance soit 57,80 € l'année scolaire	4,70 € la séance soit 159,80 € l'année scolaire
4 ^{ème} élève d'une même famille	1,50 € la séance soit 51,00 € l'année scolaire	4,15 € la séance soit 141,10 € l'année scolaire

Formation complète avec pratique de deux instruments : cf. tarif n° 2 x 2 x 80 % soit par exemple 9,84 € la séance ou 334,56 € pour l'année scolaire au lieu de 332,80 € pour le 1^{er} élève d'une famille.

Enfants hors Decize

	Formation musicale par élève Tarif n° 1	Formation complète ou formation instrumentale Tarif n° 2
Par élève et quel que soit le rang	5,00 € la séance soit 170,00 € l'année scolaire	14,00 € la séance soit 476,00 € l'année scolaire

Formation complète avec pratique de deux instruments : cf. tarif n° 2 x 2 x 80 % soit par exemple 22,40 € la séance ou 761,60 € au lieu de 760,00 € pour le 1^{er} élève d'une famille.

Location d'instruments

- 99,00 € par an en deux versements,
- 44,00 € par an en deux versements pour les flûtes d'étude.

Atelier découverte

Enfants de DECIZE	Atelier découverte en direction de l'Harmonie
--------------------------	--

1 ^{er} élève	3,10 € la séance soit 105,40 € l'année scolaire
2 ^{ème} élève	2,70 € la séance soit 91,80 € l'année scolaire
3 ^{ème} élève	2,30 € la séance soit 78,20 € l'année scolaire
Enfants hors DECIZE	Atelier découverte en direction de l'Harmonie
Par élève et quel que soit le rang	7,00 € la séance soit 238,00 € l'année scolaire

ADULTES

Formation instrumentale

➤ cours individuels (1/2 heure)

**15,10 € la séance
soit 513,40 € l'année scolaire**

Formation musicale

➤ cours collectifs (1 heure)

**5,75 € la séance
soit 195,50 € l'année scolaire**

Pratiques collectives

	DECIZE	EXTÉRIEUR
Atelier Batucada	2,20 € la séance soit 74,80 € l'année scolaire	2,20 € la séance soit 74,80 € l'année scolaire
Chant collectif	2,20 € la séance soit 74,80 € l'année scolaire	2,20 € la séance soit 74,80 € l'année scolaire

Les cours de chant collectif d'une heure par semaine sont proposés sous réserve de l'inscription de 15 personnes.

La Ville continue par ailleurs de prendre en charge :

- La formation des musiciens enfants et adultes de l'Harmonie pour les « cuivres » (trompette, trombone, tuba, cor),
- La formation des musiciens enfants de l'Harmonie pour les autres instruments pratiqués par cet ensemble,
- Pour les adultes de l'Harmonie pratiquant un autre instrument que les cuivres :

➤ 15,10 € la séance soit 513,40 € l'année scolaire minoré de la formation complète 6,15 € la séance soit 209,10 € l'année scolaire soit 8,95 € la séance (304,30 € l'année scolaire).

Dans tous les cas, les frais de SEAM et reprographie sont toujours dus à hauteur respectivement de 6,10 € et 1,60 € ou 3,20 € selon le niveau de formation.

Par ailleurs, il est proposé de poursuivre l'expérimentation d'un atelier de pédagogie collective en direction des instruments de l'Orchestre d'Harmonie notamment la trompette, la batterie, le saxo et la clarinette.

Des cours collectifs d'1 heure par semaine avec 4 élèves de CE1 au CM2 seront organisés.

Les tarifs suivants s'appliqueront :

Enfants de DECIZE	Atelier de pédagogie collective
1 ^{er} élève	3,10 € la séance soit 105,40 € l'année scolaire + location d'1 instrument
2 ^{ème} élève	2,70 € la séance soit 91,80 € l'année scolaire + location d'1 instrument
3 ^{ème} élève	2,30 € la séance soit 78,20 € l'année scolaire + location d'1 instrument

Enfants hors DECIZE	Atelier de pédagogie collective
Par élève et quel que soit le rang	6,15 € la séance soit 209,10 € l'année scolaire + location d'1 instrument

Par ailleurs, le montant des droits d'inscription est calculé par rapport au nombre de séances proposées par l'école de musique ; les séances où les élèves sont absents de leur propre fait sont facturées.

En outre, il propose d'appliquer une réduction de 50 % du montant de la séance pour les cours bénéficiant d'un suivi pédagogique à distance, pendant la période de confinement.

Il propose également de ne pas facturer les séances pour les élèves ne pouvant assister au suivi pédagogique organisé pendant le confinement ainsi que pour les séances non organisées en raison de l'absence de professeurs.

Le Conseil Municipal à la faveur d'un vote unanime :

- Adopte la nouvelle tarification de l'école de musique pour l'année scolaire 2021 – 2022 telle qu'elle a été présentée en cours de séance,
- Autorise Madame le Maire à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

8 – Tarifs garderie année scolaire 2021 - 2022

Madame BOUZOUOLA propose au Conseil Municipal de bien vouloir maintenir les tarifs ci-dessous pour l'année scolaire 2021/2022 et de les appliquer à compter du 1^{er} septembre 2021 :

✓ Le repas de cantine enfant commandé à 3,40 €

✓ Le repas de cantine adulte commandé à 4,90 €

✓ Le jour de fréquentation de garderie à 1,30 € que l'enfant reste à la séance du matin et/ou du soir.

Le Conseil Municipal à la faveur d'un vote unanime :

- Valide les tarifs de la garderie pour l'année scolaire 2021 – 2022 tels que présentés en cours de séance,
- Autorise Madame le Maire à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

9 – Modification du tableau des effectifs

Madame le Maire explique qu'il convient de mettre à jour le tableau des effectifs suite à des mouvements de personnel.

Elle précise que le comité technique, lors de sa séance du 25 juin 2021, a été saisi sur la suppression de certains postes, suite à des mouvements de personnel,

Le Conseil Municipal à la faveur d'un vote unanime, valide :

La création de :

- 2 postes d'agent de maîtrise à temps complet,
- 1 poste de technicien principal de 1ère classe à temps complet,
- 3 postes non permanents d'adjoint technique à temps complet,
- 1 poste d'adjoint d'animation non permanent à temps non complet.

La suppression de :

- 1 poste de rédacteur principal 1ère classe à temps complet,
- 1 poste d'attaché à temps complet à compter du 1^{er} Août 2021.

Et de dire que ce tableau des effectifs se substitue à celui approuvé précédemment.

10 – Approbation du plan de formation de la collectivité 2021 - 2022

Madame le Maire explique qu'un plan de formation est un document qui prévoit, sur une période annuelle ou pluriannuelle, les objectifs et les moyens de formation permettant de valoriser les compétences et de les adapter aux besoins de la collectivité et l'évolution du service public.

Elle rappelle que la construction d'un plan de formation est une obligation pour les collectivités territoriales et que ce document doit répondre simultanément au développement des agents et à celui de la collectivité. Il oriente les besoins de formation individuels et collectifs et hiérarchise ces besoins dans le respect des orientations définies par la collectivité et de ses capacités financières.

Elle précise que les besoins ont été recensés, concomitamment par les agents, les responsables de service lors des entretiens annuels d'évaluation et le service ressources humaines.

Le Conseil Municipal à la faveur d'un vote unanime :

- Approuve le plan de formation pluriannuel 2021-2022 tel que présenté,
- Autorise Madame le Maire à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

11 – Convention Ville – ASD Tennis

Monsieur DUDRAGNE explique que les courts extérieurs (n° 3, 4 et 5) nécessitent un entretien important afin de limiter leur dégradation : traitement mécanique (nettoyage, démoussage, rinçage et application de traitement biocide), ponçage de dalles, mise en œuvre d'un fixateur, peinture (en 2 couches) et tracé des lignes de jeux réglementaires.

Il rappelle que pour 2021, la Ville a privilégié, en accord avec le club, une rénovation des courts en terre battue.

Pourtant, devant l'urgence de l'entretien des courts n° 3, 4 et 5, l'ASD Tennis a sollicité la réalisation des travaux dès cette année 2021 afin que leur utilisation par les licenciés du club perdure dans des conditions optimales.

Vu cette situation, la Commune et l'ASD Tennis ont proposé d'établir un partenariat :

- La Commune s'engage à réaliser les travaux dès cette année,
- L'ASD Tennis s'engage à participer au financement de la rénovation des courts de tennis pour un montant de 12 605,00 euros.

Le Conseil Municipal à la faveur d'un vote unanime :

- Valide le partenariat tel qu'il est présenté,
- Autorise Madame le Maire à signer la convention de partenariat.

12 – Demande de financement Plan de relance Biodiversité

Le site de la Promenade des Halles de DECIZE a été classé en 1932 pour son intérêt paysager et historique. Il couvre une surface de 5 ha et est propriété communale.

Cette promenade a été créée à la fin du XVIII^{ème} siècle, prolongée en 1810 sur un bras abandonné de la Loire, puis complétée en 1836. Aux extrémités de la Promenade, s'offre un point de vue remarquable sur la Loire d'une part et d'autre part, sur le Champ de Foire (place du Marché), place qui jouxte l'entrée du centre-ville.

Plantée d'un double alignement de platanes et de tilleuls sur 915 mètres de long, elle connaît un vieillissement de ses structures arborées. Ce phénomène conduit à des chutes dangereuses d'arbres et des abattages de prévention sans vision globale ni stratégie de renouvellement. Depuis les années 1980, une trentaine d'arbres ont été abattus. 316 arbres subsistent aujourd'hui. Ces cinq dernières années, certains arbres sont tombés sans que les inspections sanitaires n'aient révélé de problèmes apparents.

La population locale est particulièrement attachée à cette Promenade plantée. Les risques de chute d'arbres ont conduit la commune à interdire la Promenade piétonne depuis mai 2020 ; le stationnement des véhicules est également interdit.

Les servitudes liées aux protections des sites classés, la lourdeur des démarches administratives nécessaires pour les travaux de gestion courants, la mise en sécurité, la pérennisation et valorisation du patrimoine végétal, la préservation des qualités écologiques, le souhait de réouverture de la promenade ont conduit la Mairie de DECIZE à mener une réflexion prospective sur la transformation de cet espace au charme indéniable.

Ainsi, un plan de gestion est actuellement en cours d'élaboration. Celui-ci est complété par une analyse « flore, végétation et faune » de la Promenade.

Par ailleurs, des tests approfondis (tests de traction et mise en place de capteurs de mouvement sur l'ancrage racinaire) ont été réalisés par Arbre Conseil en février 2021. Il ressort des conclusions des différentes analyses qu'un renouvellement du tronçon central de la Promenade doit être engagé rapidement (à compter d'octobre 2021). 147 arbres doivent ainsi être abattus. Un écologue doit accompagner cette opération afin de traiter notamment le reclassement de la faune présente dans les arbres.

Il est présenté le plan de financement prévisionnel de l'opération :

Dépenses H.T.		Recettes H.T.	
Maitrise d'œuvre	40 000,00 €	Etat	80 000,00 €
Travaux	231 950,00 €	Ville de Decize	191 950,00 €
	271 950,00 €		271 950,00 €

Monsieur ROLLIN précise que le sujet a été travaillé deux fois au sein du Conseil Citoyen de Decize.

Le Conseil Municipal à la faveur d'un vote unanime :

- Approuve le plan de financement ci-dessus,
- Autorise Madame le Maire à solliciter des subventions auprès de partenaires (Etat notamment) pour participer au financement de cette opération,
- Autorise Madame le Maire à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

13 – Mise à disposition de photocopies aux associations Decizoises

Madame le Maire rappelle que chaque association a droit à un quota de copies gratuites :

- 300 copies « noir et blanc »,
- 50 copies « couleur ».

Un dépassement du quota est autorisé sous condition que le montant des copies soit de minimum 5,00 € (car il n'y a pas de facturation possible par le trésor public en dessous de ce montant).

La facturation du dépassement du quota gratuit se fera en fin de chaque année scolaire.

Les associations doivent se présenter en mairie avec le document à imprimer sous format papier (de préférence les matins) ou l'envoyer par mail. Ce sera un agent de la mairie qui procèdera aux copies sur le photocopieur de l'étage.

Les clefs USB ne sont pas autorisées (en raison des risques de virus).

Pour chaque demande, le nombre de copies sera inscrit sur un registre signé par le représentant de l'association et un agent de la mairie.

Le compte photocopies de chaque association est remis à zéro chaque fin d'année.

Le Conseil Municipal à la faveur d'un vote unanime :

- Valide le fonctionnement suivant pour la mise à disposition de photocopies aux associations Decizoises,
- Autorise Madame le Maire à prendre toutes les mesures utiles à la mise en œuvre de cette délibération.

14 – Révision du Plan Local d'Urbanisme

Madame le Maire explique que depuis la révision du PLU, engagée en Septembre 2008 et approuvée en Novembre 2013, le contexte réglementaire et législatif a été marqué par de nombreuses évolutions :

- Le Schéma de COhérence Territoriale (SCoT) du Grand Nevers approuvé le 5 Mars 2020 avec lequel le PLU doit être compatible.
- La loi dite Grenelle II, du 12 juillet 2010, entraîne un renforcement des objectifs environnementaux dans le contenu obligatoire du PLU et l'augmentation du champ de l'évaluation environnementale.
- La Loi Accès au Logement et à un Urbanisme Rénové du 24 mars 2014, dite Loi ALUR, qui a induit un certain nombre de modifications, tant sur le contenu des documents d'urbanisme que sur les procédures à mettre en œuvre et leur mode d'élaboration.
- L'approbation du Plan de Prévention des Risques d'Inondation de la Loire Val de DECIZE (PPRi) en date du 17 janvier 2020.
- La mise à jour des servitudes d'utilité publique telles que Natura 2000, PT1 Ondes hertziennes, AS1 - Zone des puits des captages, etc...)

Elle indique que la commune connaît d'importantes évolutions territoriales qui réinterrogent les axes du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (P.A.D.D.) avec notamment la restructuration urbaine de secteurs porteurs d'enjeux tels que : le Centre-Ville, le lieu-dit « Champs Monarès », la carrière route d'Avril sur Loire, ...).

Elle ajoute que le règlement du PLU apparaît aujourd'hui complexe et parfois inadapté pour répondre aux objectifs de développement et de maîtrise de l'évolution des tissus urbains.

Le Conseil Municipal à la faveur d'un vote unanime :

- Confie, conformément aux règles de la commande publique, une mission de maîtrise d'œuvre pour la réalisation du PLU à un cabinet d'urbanisme non sélectionné à ce jour.
- Donne délégation à Madame le Maire pour signer tout contrat, avenant ou convention de prestations ou de services concernant la révision du PLU.
- Approuve l'inscription des crédits destinés au financement des dépenses afférentes à la révision du PLU au budget de l'exercice considéré en section d'investissement.
- Sollicite une dotation de l'Etat pour les dépenses liées à la révision conformément à l'article L132-15 du Code de l'Urbanisme.
- Approuve l'association à la révision du PLU les personnes publiques citées aux articles L.132-7, L.132-9 et L.132-10 du Code de l'Urbanisme.
- Consulte au cours de la procédure, si elles en font la demande, les personnes publiques prévues au titre des articles L. 132-12 et L.132-13 du Code de l'Urbanisme.

15 – Bordereau de prix 2021 – travaux en régie

Madame JAILLOT rappelle que par délibération en date du 10 Mai 2000, actualisée le 18 Mars 2015, le Conseil Municipal a décidé d'arrêter un bordereau de prix pour les travaux effectués par les Services Eau et Assainissement qui sont facturés aux abonnés.

Compte tenu d'une révision des prix et de la main d'œuvre, une actualisation est de nouveau nécessaire. Celle-ci est calculée à partir de l'index TP 01 du BOCCRF (Bulletin Officiel de la Concurrence, Consommation, Répression des Fraudes) entre le mois de Novembre 2019 et le mois de Novembre 2020. Ceci équivaut pour cette année à une baisse de 0,913 %.

Le Conseil Municipal à la faveur d'un vote unanime :

- Valide le nouveau bordereau de prix avec effet au 1^{er} Août 2021,
- Autorise Madame le Maire à prendre toutes les mesures utiles à la mise en œuvre de cette délibération.

16 – Requalification et aménagement paysager des rues Guy Coquille, quatre septembre, Carnot et Place Hanoteau – Demande de subvention

Monsieur MOREAUX rappelle qu'après le remplacement du réseau d'alimentation en eau potable avec la reprise des branchements et la réfection des branchements d'assainissement de la rue Carnot et de la Place Hanoteau, la Ville de DECIZE a programmé l'aménagement des rues Guy Coquille, Quatre Septembre, Carnot et de la Place Hanoteau.

Les travaux consistent à refaire les caniveaux bi-latéraux en pavés calcaire, réaliser les revêtements de chaussée en béton bitumineux finition grenailée, l'aménagement d'espaces paysagers avec plantation d'arbres et d'arbustes.

Le coût estimatif du projet est de 340 881,50 €.

La convention de revitalisation Bourg-Centre signée le 14 Septembre 2017 entre la Ville de DECIZE et le Conseil Régional Bourgogne Franche-Comté prévoit une aide financière pour ce projet.

Compte-tenu que cette opération sera la dernière action subventionnée dans le cadre des 750 000,00 € alloués à ce programme, la Ville de DECIZE sollicite du Conseil Régional de Bourgogne Franche-Comté une participation financière de 240 000,00 €.

Le Conseil Municipal à la faveur d'un vote unanime :

- Approuve le nouveau plan de financement ainsi qu'il suit :

• Conseil Régional de Bourgogne Franche-Comté	240 000,00 €
• Autofinancement	100 881,50 €

- Autorise Madame le Maire à signer toutes les pièces concernant ce dossier,
- Fait procéder à la dévolution des travaux.

17 – Appel à projets pour un socle numérique dans les écoles - convention

Monsieur FONGARO explique que dans le cadre du plan de relance, l'Etat a lancé un appel à projets destiné au rétablissement de la continuité pédagogique et au soutien de la transformation numérique de l'enseignement.

La Ville de DECIZE a souhaité candidater à cet appel à projets afin de déployer des équipements numériques dans ses écoles élémentaires.

Ainsi, en concertation avec chacune des écoles :

- Ecole primaire René Cassin : 30 tablettes numériques + 3 points wifi + 30 casques filaires + 3 valises de rangement – Montant prévisionnel de l'investissement : 11 943,50 € HT.
- Ecole élémentaire Saint Just : 40 tablettes numériques + 4 points wifi + 5 enceintes bluetooth + 4 valises de rangement – Montant prévisionnel de l'investissement : 15 658,12 € HT.
- Ecole primaire Lakanal : 20 tablettes numériques + 2 points wifi + 2 valises de rangement – Montant prévisionnel de l'investissement : 7 518,57 € HT.

A cela s'ajoute des abonnements à l'espace numérique de travail « ECLAT – Bourgogne Franche Comté » pour deux années.

Le coût estimatif de ces investissements numériques est de 35 891,00 € HT.

Madame BOUZOUA rappelle que le confinement a été compliqué pour les enfants et les écoles et que ce projet est apprécié par les équipes enseignantes.

Monsieur FONGARO se réjouit que la Ville ait été retenue via cet appel à projet qui permet à Decize d'avancer vers la transition numérique. Il ajoute que le choix des équipements (tablettes numériques en lieu et place de tableaux numériques) a été fait selon les souhaits des enseignants.

Le Conseil Municipal à la faveur d'un vote unanime :

- Approuve le nouveau plan de financement ainsi qu'il suit :

• Etat	22 425,00 €
• Autofinancement	13 466,00 €

- Autorise Madame le Maire à signer tout document en lien avec la mise en œuvre de cet appel à projets.

18 – Aménagement des abords des résidences de l'Hippodrome Quartier du Faubourg d'Allier – Demande de subvention

Madame le Maire rappelle que la Société Anonyme d'Habitations à Loyer Modéré HABELLIS est propriétaire d'un ensemble de 12 bâtiments composés de 76 logements d'habitations collectifs sur le secteur du Faubourg d'Allier construits en 1961.

Une opération de réhabilitation des immeubles a été lancée en 2017 comprenant le remplacement des menuiseries, l'isolation thermique par l'extérieur et la réfection des façades.

La Ville de DECIZE est propriétaire, depuis 1971, des parcelles attenantes aux bâtiments, qui à l'origine, étaient à vocation de jardins potagers pour les résidents. De la pelouse a été semée en raison du non entretien de ces parcelles par les locataires.

Suite à la réfection des façades des immeubles, la Ville de DECIZE veut aménager les espaces afin de sécuriser la cohabitation entre les véhicules et les piétons de ces lieux de vie.

Les travaux consistent à l'aménagement de parkings, la réfection des trottoirs et l'aménagement de jardins publics avec square, allées de promenade et d'espaces paysagers avec mobilier urbain, suivant une politique d'éco-paysage.

Le projet ayant évolué suite à la proposition émanant des maîtres d'œuvre, le montant estimatif de cette opération s'établit dorénavant à la somme de 325 500 € H.T. ; il convient donc de procéder à l'ajustement du plan de financement.

Le Conseil Municipal à la faveur d'un vote unanime :

- Approuve le nouveau plan de financement ainsi qu'il suit :

• Etat (DETR)	128 441,00 €
• CD 58 (contrat cadre)	49 000,00 €
• CR BFC	65 100,00 €
• Autofinancement	82 959,00 €

- Autorise Madame le Maire à signer tout document en lien avec la mise en œuvre de ce projet.

19 – Questions diverses

Aucune autre question n'étant posée, la séance est levée à 19 heures 35 minutes.